

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse... Fr. 1 50 4 7 13
Etranger... 2 80 7 13 50 26

Journal politique, religieux, social

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, Canton 15 cent.
La Suisse... 20
L'Etranger... 25
Réclames... 50

Abonnement par la poste 20 cent. en plus.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Nouvelles du jour

Avance française au nord de la Somme. Offensive de l'armée Sarrail à Salonique. Démission du cabinet grec.

Une nouvelle attaque française s'est produite hier au nord de la Somme. Elle est partie, à midi et demi, du front Leforest-Omicourt, qui avait résulté des journées des 3-5 septembre. Elle avait pour objectif le secteur Feuillaucourt-Rancourt de la route Péronne-Bapaume, qui est un tronçon de la route anciennement dénommée : de Paris à Béthune. L'objectif a été atteint par l'aile gauche et le centre de la ligne d'attaque. Débordant Comblès, les troupes du général Fayolle sont arrivées au delà de la route de Béthune, entre Rancourt et Bouchavesnes, après avoir escaladé une crête de 145 mètres. Un premier débordement accuse 1500 prisonniers. Le terrain enlevé a une profondeur de deux à trois kilomètres sur six de longueur. L'aile gauche a largement dépassé Comblès, qui semble ne plus pouvoir être tenu longtemps par les Allemands. Rancourt, Bouchavesnes et Feuillaucourt, dont les Français viennent d'occuper les abords, seront l'enjeu des prochains combats. Au delà de ces localités, le terrain se relève, mais d'une façon inégale, de sorte que, si certains points dominent les positions conquises par les Français, d'autres en sont dominés.

Sur le front de Salonique, c'est bien, cette fois, une offensive caractérisée de l'armée française qui est en voie de développement. On sait que ce théâtre présente trois fronts : à l'est, le front de la Strouma et du lac Tachyns, occupé par les Anglais ; au nord, le front du lac Doiran et de la vallée du Vardar, tenu par les Français ; à l'ouest, la région montagnouse de la Moglena et la rive du lac d'Ostrovo, où se trouvent principalement des troupes serbes. Les Anglais, qui ont franchi la Strouma, avancent sur la route de Sérès ; les Français ont enlevé trois kilomètres de positions adverses à l'ouest du Vardar, au nord de Majadagli ; les Serbes gagnent à l'ouest du lac d'Ostrovo, dans la direction de Banica-Florina.

Point de nouvelles roumaines, ce matin. Mackensen annonce qu'il avance dans la Dobroudja. On soupçonne qu'une bataille importante se prépare entre Turtukai, Silistrie et Dobric. En s'emparant de Turtukai et de Silistrie, Mackensen a assuré son aile gauche et il peut effectuer la manœuvre de convergence nécessaire pour attaquer de flanc les forces russo-roumaines déjà engagées de front entre Dobric et le littoral. On évalue à trois cent mille hommes l'effectif de l'armée russe qui a franchi le Danube, à la frontière de Bessarabie, au moment où la Roumanie déclarait la guerre à l'Autriche. Le nombre des troupes roumaines qui opèrent avec cette armée russe est inconnu. On aura remarqué qu'il se trouve également des troupes serbes dans la Dobroudja. Depuis la chute de Turtukai, cette armée est très probablement en état de renforcement, car l'état-major roumain a dû comprendre que la Dobroudja est à ce moment, comme le dit le Times, le principal champ de bataille de l'Europe.

Les Russes annoncent un succès dans les Carpates de Bukovine. Ils se sont emparés du mont Capoul, au nord du défilé de Kirzababa, une porte de la Hongrie. Les bulletins austro-allemands disent qu'on s'est battu en outre sur la Cimbroslava (1616m.), hauteur à l'ouest du Capoul et qui est déjà, celle-ci, sur territoire hongrois. Les Russes cherchent, ici, à tourner le front des Carpates. Depuis le Capoul, le front va vers le nord-ouest, en suivant le versant septentrional de la chaîne, jusqu'au sud-ouest de Delatyn (région de Rapailoyka) ; puis il descend vers le Dniester, en passant près de Nadvorna et Blainslayof. On arrive ainsi à Halicz, où un calme momentané règne après les violents efforts, couronnés de succès, que les Russes ont accomplis pour s'approcher de ce passage important du Dniester. Les Austro-Allemands, toutefois, y tiennent toujours. Mais il faut s'attendre à une reprise des attaques russes, dont Lemberg est devenu le principal objectif, depuis que Kovel, un moment entrevu au bout des baïonnettes de Sakharof, est resté inaccessible. Cependant, de nou-

veaux combats viennent de s'engager sur le Stochod. On peut imaginer quelles masses d'hommes tiennent en haleine l'action qui se déroule sur le front russo-roumain. Entre le Pripet et les Carpates, il y a 750 kilomètres ; le front de Transylvanie a un développement de 600 kilomètres et celui de la Dobroudja a une étendue de cent kilomètres du Danube à la mer et de soixante, entre Turtukai et Silistrie.

M. Zaimis, malade, dit-on, a porté au roi de Grèce la démission du ministère. Aucun avis n'a fait connaître d'abord que M. Zaimis fut souffrant, et sa maladie soudaine, au lendemain du nouvel incident d'Athènes, pourrait bien n'être que l'ennui qu'il éprouve à voir qu'il ne peut contenir ni le roi ni M. Venizelos. Le premier et son entourage germanophile jugent que le ministère pleure l'échec devant les injonctions des puissances de l'Entente ; le second regrette que, par un souci de neutralité, M. Zaimis ne sévisse pas avec une rigueur exemplaire contre les fauteurs de troubles que sont les « ré-servistes », ligueurs qui veulent, sans doute, que la Grèce appartienne aux Grecs, mais qui ne s'inquiètent pas assez du fait qu'elle pourrait appartenir aux Bulgares, leurs ennemis séculaires.

La disparition de M. Zaimis n'est un événement important que par le choix de son successeur. On verra là l'orientation véritable du roi Constantin, qu'on s'était trop pressé de considérer comme obéissant docilement aux ministres de la Quadruple Entente. Le roi est resté favorable secrètement aux empires centraux. L'état de l'opinion lui permettra-t-il de revenir à un cabinet germanophile ou lui dictera-t-il de s'aboucher avec M. Venizelos ? Il est probable qu'il ne fera ni l'un ni l'autre et qu'il choisira un homme terne, un sous-Zaimis, qui lui servira de paravent, pour ne pas compromettre sa politique de précautions, de résignation et d'attente. Constantin, comme époux de la princesse Sophie de Hohenzollern, aimerait beaucoup donner de nouveaux gages de sympathie à l'Allemagne ; mais, avant tout, il veut rester roi de Grèce ; il se maintiendra donc en communion avec la majorité de l'opinion publique.

M. Maura, chef des conservateurs espagnols, qui s'était retiré de la vie politique, vient de manifester le désir d'y rentrer, et il l'a fait par un discours retentissant sur les événements de la guerre. Tout en maintenant que l'Espagne devait rester militairement neutre, il lui a paru qu'elle ne devait pas attendre la fin du grand conflit pour témoigner ses sympathies à l'un ou à l'autre groupe des belligérants, et il a ajouté qu'il importait que la France et l'Angleterre ne fussent pas hostiles à l'Espagne.

L'ancien leader a fait appel à l'union de tous les conservateurs en vue de cette politique.

Si c'est bien là le sens de ses paroles, que nous ne connaissons encore que par le résumé télégraphique d'une agence française, on peut présumer que le thème de M. Maura a été concerté avec le roi Alphonse XIII, qui jugerait le moment venu de se débarrasser de M. Romanones et de marquer nettement aux Alliés la sympathie de l'Espagne en la faisant exprimer par un homme et un parti considérés jusqu'ici à tort ou à raison comme plutôt favorables aux empires centraux.

A propos de la perte du Léonard de Vinci et du silence que le gouvernement italien a gardé jusqu'ici sur cette catastrophe, le Corriere della Sera cite un curieux précédent. Il affirme que, au mois d'octobre 1914, un puissant dreadnought anglais, l'Audacious, heurta une mine à peu de distance du port dont il sortait et s'abîma dans les flots.

L'amirauté anglaise n'a jamais annoncé la perte de ce cuirassé.

On se rappelle que, au mois d'avril 1916, les représentants de quelques partis politiques polonais à Varsovie ont envoyé une lettre collective au prince Czartoryski, à Vienne, pour le féliciter de son attitude vis-à-vis de certains hommes d'Etat en Galicie qui voulaient s'immiscer dans les affaires intérieures de la Pologne russe occupée. Plusieurs journaux ont attribué dernièrement cette démarche à des tendances russophiles. Or, nous apprenons, de source autorisée, que les signataires de la lettre en question protestent contre une pareille interprétation de leur acte.

Nos négociations économiques avec l'Entente et les empires centraux

Le quatrième rapport du Conseil fédéral sur l'exercice de ses pleins pouvoirs vient de paraître. Il contient d'intéressantes précisions sur les négociations diplomatiques concernant les compensations. Nous citons à ce sujet textuellement :

La S. S. et l'article 11

Dans notre troisième rapport du 15 mai 1916, nous avons, dit le Conseil fédéral, exposé en détail les circonstances extraordinaires qui ont donné naissance à la Société suisse de surveillance économique (S. S. S.) et à l'Office fiduciaire (Trachaustrat) pour le trafic des marchandises avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; d'un côté, le droit au libre commerce intérieur entre les neutres et les puissances belligérantes, le droit d'amener des marchandises par mer dans les limites des règles établies par le droit des gens au sujet de la contrebande absolue et relative, et le droit, garanti par les traités de commerce, au libre transit d'un port de mer à l'intérieur d'un pays neutre ; de l'autre côté, le blocus effectif d'une partie des belligérants par l'autre partie et sa répercussion sur les rapports commerciaux avec les neutres. De là, des oppositions que, dans l'intérêt bien entendu de notre pays et sans tort nuire à son activité économique, il fallait concilier et qui ont conduit à des compromis avec les deux groupes de puissances belligérantes.

Lors des négociations concernant la création de la S. S. S., nous avions demandé avec insistance que la Suisse eût la possibilité de se procurer, par voie de compensations, ce qui lui était nécessaire pour déployer une activité économique satisfaisante, et qu'elle fût, à cet effet, autorisée à disposer non seulement de ses propres produits, ce qui va de soi, mais aussi, dans la mesure du possible, de certaines marchandises importées. Nous nous sommes expliqués à ce sujet avec toute la clarté désirable en répondant à l'interpellation de M. Winger, député au Conseil des Etats, et consort.

Ce point du programme devait nécessairement entrer en collision avec les exigences qui émanent des gouvernements alliés du fait du blocus, et ici, également, un compromis s'imposait. Voici ce qui a été convenu :

Les marchandises prohibées emmagasinées en Suisse pour le compte de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie (3845 wagons) seront mises à la disposition du Conseil fédéral pour les compensations ; les marchandises importées par l'entremise de la S. S. S. ne pourront, en principe, être échangées avec d'autres pays ; demeurent toutefois réservés les arrangements spéciaux que les gouvernements devront faire dans chaque cas particulier au sujet des compensations. Ces principes ont été formulés à l'article 11, 3^{me} alinéa, des dispositions d'exécution de la S. S. S.

Dans sa note du 22 septembre 1915, par laquelle le Conseil fédéral, sous des réserves exactement formulées, donnait son adhésion aux arrangements conclus au sujet de la fondation de la S. S. S., il exprimait le ferme espoir que les négociations prévues sur les échanges ultérieurs seraient animées d'un esprit d'équité et de bon vouloir et que, de cette façon, la Suisse aurait la possibilité de se procurer ce qui est nécessaire à sa vie économique. Il constatait, en outre, que les deux parties contractantes étaient d'accord que les marchandises qui, d'entente avec les gouvernements alliés, devaient servir à des échanges, ne seraient pas comprises dans les contingents de marchandises à importer à l'usage exclusif de la Suisse.

Dans leur réponse à ces réserves, les gouvernements alliés ont, par note collective du 4 octobre 1915, renouvelé l'assurance d'appliquer avec une large bienveillance les principes posés.

Nouvelles demandes du Conseil fédéral à l'Entente

Nous avons espéré que les provisions de marchandises mises à notre disposition pour

l'échange pourraient suffire aux compensations jusqu'à la fin de l'année 1915 ; ces provisions ont duré jusque fort avant en 1916. Voyant qu'elles allaient être bientôt épuisées et qu'il était nécessaire de nous assurer de nouvelles marchandises de compensation pour un certain laps de temps, nous nous sommes adressés aux gouvernements alliés, en leur donnant un état détaillé de ce que nous estimions devoir, dans les six mois suivants, tirer de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie pour les besoins de notre économie publique suisse et de notre armée.

Dans cette note du 3 avril 1916, le Conseil fédéral, se fondant sur les assurances données par les gouvernements alliés et relatives ci-dessus, demandait de lui désigner les catégories de marchandises à importer par les soins de la S. S. S. et qui pourraient servir de compensations pour nous approvisionner, ou bien de consentir à ce que les marchandises entreposées en Suisse pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie puissent servir à des compensations et, si oui, dans quelle proportion.

En outre, nous appelions la bienveillante attention des gouvernements alliés sur notre manque absolu et très sensible d'articles en coton, lin et laine (confections et lingerie), surtout pour la classe moyenne et pour la classe ouvrière, articles tels que chemises, bas, caleçons et autres sous-vêtements, etc. Le commerce suisse tire ces marchandises, en fort grande partie, d'Allemagne ; plus de 4000 autorisations d'exportation avaient été accordées par les autorités allemandes, à la condition que leur soit restituée la quantité correspondante de matières premières employées. Le Conseil fédéral a donc demandé aux gouvernements alliés de consentir à la restitution de ces matières premières et de permettre ainsi la livraison à la Suisse des articles confectionnés déjà en grande partie payés ; l'échange des matières premières et de la marchandise confectionnée serait tout naturellement contrôlé par les soins de la S. S. S.

La réponse des Alliés

La réponse à cette note du 3 avril se fit attendre jusqu'au 19 juin. Dans une note collective de ce jour-là, les gouvernements alliés exposent qu'ils se sont bien engagés à interpréter dans un esprit de bienveillance l'arrangement concernant les compensations, mais qu'ils ne se sont pas engagés, même en principe, soit verbalement ou moralement, à autoriser l'importation en Suisse de marchandises quelconques destinées à être échangées avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ils ne peuvent admettre qu'un pays neutre, dépendant économiquement dans une certaine mesure d'un pays bloqué, soit autorisé dans cette mesure ou une mesure moindre à obtenir de la part de leurs gouvernements des facilités aux fins de recevoir des marchandises du pays bloqué. Toutefois, en considération des difficultés dans lesquelles se trouve la Suisse, ils se déclarent disposés à entrer en pourparlers avec le gouvernement suisse sur les compensations indiquées dans la note du 3 avril. Vu le caractère tout à fait exceptionnel de cette décision, ils demandent que des indications exactes en chiffres soient données sur les marchandises importées, les produits et articles manufacturés, les produits disponibles, leur destination, les marchandises tirées des puissances centrales à titre de compensations et la base du trafic de compensations.

Avant l'arrivée de cette note, les représentants des ministères français et britanniques des affaires étrangères avaient exprimé au directeur de la S. S. S., à l'intention du Conseil fédéral, le vœu que des délégués spéciaux fussent envoyés à Paris pour préparer des négociations verbales sur la question des compensations.

La note allemande du 8 juin

Entre temps, nous avons reçu une note du gouvernement allemand datée du 8 juin, qui traite également la question des compensations. Dans cette note, le gouvernement allemand déclare qu'il se voit dans la nécessité de faire dépendre l'étendue de son exportation dans les pays neutres d'une condition, à savoir, que ces pays mettent l'Empire allemand à même de maintenir ses exportations, en lui expédiant, de leur côté, en quantités suffisantes, les produits qu'exige l'entretien de la population employée à la fabrication des marchands d'exportation, produits qui servent à la fabrication et à l'expédition des marchandises d'exportation, comme aussi à l'expédition des marchandises de transit. Les produits disponibles pour l'exportation doivent donc être répartis entre les Etats neutres dans la mesure où ces Etats autoriseront l'expédition en Allemagne des marchandises dites prohibées. Le gouvernement allemand se voit ainsi forcé de subordonner l'exportation de produits allemands en Suisse dans la mesure où elle a eu lieu jusqu'ici, à cette condition notamment que les stocks allemands de denrées alimentaires et de fourrages de toute sorte, ainsi que d'huiles de machines, de coton brut, de fils et de tissus de coton, emmagasinés en Suisse, soient exportés en Allemagne.

La note ajoute que l'Allemagne a déjà fait, dans le trafic de compensations, des fournis-

res considérables, d'une valeur d'environ 16,500,000 francs ; on pourrait liquider cette dette, dit-elle, en exportant d'abord en trois mensualités les stocks allemands entreposés en Suisse jusqu'à extinction de la dette. Celle-ci éteinte, le trafic des compensations continuerait sur la base des décomptes, comme cela a eu lieu jusqu'à présent. Etant données, continue la note, les demandes extraordinairement élevées qui lui sont adressées par d'autres Etats neutres, le gouvernement allemand doit savoir exactement, dans le plus bref délai, dans quelle proportion et en quelles quantités — en tenant compte des compensations qui pourront être obtenues — il peut à l'avenir exporter dans les divers Etats neutres les produits du sol et les produits industriels disponibles pour l'exportation. Il devrait donc, après l'expiration de deux semaines, relancer les marchandises destinées à la Suisse et leur assigner une autre destination ; mais il croit pouvoir admettre que, d'ici là, l'exportation de Suisse s'effectuera de la manière indiquée.

Réponse du Conseil fédéral à l'Allemagne

Dans sa réponse, datée du 21 juin 1916, le Conseil fédéral expose d'abord la situation créée par la fondation de la S. S. S., ainsi que les obligations imposées à la Suisse et connues du gouvernement allemand. Il fait remarquer que, lors de la conclusion de l'arrangement concernant la S. S. S., les Etats de l'Entente mirent à la disposition du Conseil fédéral, pour les compensations, des approvisionnements importants de denrées alimentaires et de fourrages possédés par l'Allemagne, et que l'article 11 des dispositions d'exécution de la S. S. S. non seulement déclare admissibles les compensations avec des matières premières suisses et des produits fabriqués avec ces matières, mais prévoit aussi des arrangements ultérieurs touchant les compensations au moyen de marchandises importées par l'entremise de la S. S. S. En tant qu'il s'agissait de matières premières suisses et de produits fabriqués avec ces matières, on avait satisfait dans la mesure du possible aux demandes d'exportation en Allemagne. Puis, une fois épuisées les marchandises fournies par les Etats de l'Entente pour les compensations, le Conseil fédéral avait immédiatement engagé des pourparlers avec ces Etats aux fins d'obtenir de nouvelles marchandises et insisté en même temps sur une extension des prescriptions relatives au trafic de perfectionnement. Si ces pourparlers n'avaient pas encore abouti à un résultat positif, le Conseil fédéral n'en était nullement responsable.

Le Conseil fédéral exprimait la surprise que lui causait la demande d'autoriser l'exportation des stocks allemands de denrées alimentaires, de fourrages, d'huiles de machines, de coton brut, de fils et de tissus de coton emmagasinés en Suisse, attendu qu'il ne pouvait satisfaire à cette demande sans manquer gravement aux engagements pris par lui envers les Etats de l'Entente. Sa surprise était d'autant plus vive que le gouvernement allemand déclarait que, dans le cas où l'exportation demandée ne serait pas accordée, il devrait, au bout de deux semaines, relancer les marchandises destinées à la Suisse et leur assigner une autre destination, ce qui signifierait que les assurances données par le gouvernement allemand deviendraient caduques, sans que les autorités suisses eussent commis aucune faute.

Le Conseil fédéral exprimait la conviction que le gouvernement impérial allemand renoncera d'autant plus volontiers à donner suite à une pareille intention qu'il reconnaît lui-même la prévalence que la Suisse a montrée dans ses rapports économiques. Il rappelait les négociations des délégués suisses à Paris et déclarait qu'il était impossible, dans le délai de deux semaines fixé par la note allemande, de régler les demandes du gouvernement impérial allemand et que, en conséquence, il était avant tout nécessaire de prolonger d'une manière convenable ce délai.

Seconde note allemande

La légation impériale allemande répondit, au nom du gouvernement allemand, par note du 3 juillet 1916, qu'il avait bien été convenu que, dans le cas où serait créé le trust d'importation, la Suisse ne se verrait pas imposer des obligations incompatibles avec les dispositions du trust, mais qu'une telle convention n'avait été possible qu'après que les puissances de l'Entente avaient admis, à l'article 11 des dispositions d'exécution de la S. S. S., la possibilité future de compensations avec les marchandises du trust. Les promesses à ce sujet n'ayant été tenues que d'une manière très insuffisante, le gouvernement impérial se voyait forcé de réserver une autre destination à certains produits. La note ajoutait que, comme le faisait observer déjà celle du 8 juin 1916, des décisions devaient être prises en très peu de temps au sujet de la meilleure utilisation possible des produits allemands disponibles. En conséquence, le gouvernement allemand était obligé de prier le gouvernement suisse de se prononcer à bref délai sur les vœux exprimés, des décisions dont il s'agit ne souffrant aucun retard, parce que les pays neutres avec lesquels l'Allemagne entre-

ont actuellement des relations commerciales et industrielles.

Ces décisions auraient-elles une influence défavorable sur les exportations en Suisse? C'est là un point que le gouvernement allemand devait faire dépendre, à son grand regret, de la question de savoir s'il serait possible au gouvernement suisse de fournir dans un temps rapproché des compensations suffisantes.

La note exprimait enfin la conviction que le gouvernement suisse réussirait à provoquer une solution satisfaisante pour les deux parties, dans le sens des excellentes relations qui, au point de vue économique également, existent entre les deux pays.

Les négociations de Paris

Cependant, les négociations entre nos délégués et les représentants des gouvernements de l'Entente, avaient commencé à Paris.

Nous avons cité les gouvernements alliés, ou de nous désigner les catégories de marchandises importées qui peuvent être employées comme compensations dans le trafic avec les puissances belligères, ou bien de se déclarer d'accord que les marchandises emmagasinées en Suisse pour le compte de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie fussent utilisées en totalité ou en partie pour des compensations, ce qui nous permettrait d'obtenir des puissances centrales l'exportation de marchandises dont nous avons un besoin urgent pour notre vie économique et notre défense nationale. Nous leur avons demandé ensuite d'autoriser un trafic de restitution qui nous permettrait de tirer des puissances centrales des marchandises manufacturées dont la Suisse a le plus grand besoin, moyennant l'engagement de restituer en nature les matières premières employées dans la fabrication de ces articles (métaux, soieries, caoutchouc, coton, laine, lin, produits chimiques), en y ajoutant un pourcentage déterminé pour le déchet.

Nos propositions concernant les compensations se heurtaient à une opposition de principe. On nous demandait de renoncer à la disposition de l'article 11, 3^{me} alinéa, des dispositions d'exécution de la S. S. S. Il sembla, un moment, en effet, que l'autorisation d'employer pour les compensations une partie au moins des stocks allemands et austro-hongrois entreposés en Suisse serait accordée, si nous donnions l'assurance que la question des compensations au moyen de marchandises importées en Suisse par l'intermédiaire de la S. S. S. serait par là définitivement réglée. Nous avions autorisé nos délégués à déclarer que, dans cette éventualité, il n'y aurait plus lieu, pour le gouvernement suisse, d'engager avec les gouvernements de l'Entente, sur la base de l'article 11, 3^{me} alinéa, des dispositions d'exécution de la S. S. S. et des notes échangées à ce sujet, de nouveaux pourparlers quant aux compensations au moyen de marchandises importées, — sauf dans l'unique cas où le besoin urgent d'importer des pommes de terre d'Allemagne nous obligerait à revenir sur la question des compensations. Mais, au cours des négociations, les délégués des puissances de l'Entente ont abandonné ce point de vue et refusé positivement toute autorisation de compensations suivant le mode proposé. Dès lors, la demande de renoncer à l'article 11, 3^{me} alinéa, des dispositions d'exécution n'a pas été maintenue. Les délégués de l'Entente n'ont pu satisfaire non plus aux vœux de la Suisse concernant le trafic de restitution, sauf pour les métaux.

Les négociations ont eu ainsi un résultat presque entièrement négatif. Les délégués des Etats de l'Entente ont pourtant reconnu combien la Suisse, au milieu de la lutte économique que se livrent les deux groupes de puissances, avait une situation difficile, et déclaré à plusieurs reprises qu'ils étaient disposés à faire tout leur possible pour lui procurer ce qui est nécessaire à sa vie économique. Plusieurs gouvernements de l'Entente nous ont donné depuis, pendant les négociations avec l'Allemagne, des assurances analogues.

Les dernières négociations avec l'Allemagne

Ces négociations avec le gouvernement allemand ont commencé le 21 août, entre les délégués des deux pays. Elles n'étaient pas encore terminées au moment où il a fallu clore ce rapport. Les résultats obtenus jusqu'ici permettent

d'espérer une solution acceptable, tenant compte de la situation créée à la Suisse par les négociations de Paris et lui garantissant, en échange de prestations consenties dans les limites de ses engagements et de ses propres besoins, les contre-prestations qui doivent être réclamées, dans l'intérêt de l'industrie, des arts et métiers et de l'agriculture, pour l'entretien de notre peuple et les besoins de l'armée.

Dès que la convention conclue aura été approuvée, elle sera publiée.

SUISSE ET ITALIE

La Nouvelle Gazette de Zurich de ce matin nous apporte une mauvaise nouvelle. Le gouvernement italien, apprend-elle, se verrait forcé d'interrompre, dès octobre prochain, l'exportation en Suisse des porcs, des jambons, du salami et des œufs, qui constituent jusqu'ici un élément important des échanges entre les deux pays.

Si cette nouvelle devait se confirmer, elle aurait une fâcheuse répercussion sur notre vie économique.

Comme on le sait, le trafic italo-suisse est réglé par l'accord conclu en mai 1915 entre les deux gouvernements. La Suisse exporte en Italie, en échange des produits alimentaires qu'elle en reçoit, du bois et des vieux métaux.

Chaque gouvernement s'est réservé le droit de restreindre ou même de supprimer l'exportation, si des besoins du pays l'exigent. C'est la raison qu'invoquerait le gouvernement italien.

Il faut espérer encore que nos hautes autorités réussiront à obtenir que cette décision soit rapportée ou tout au moins atténuée. Les excellentes relations que nous entretenons avec nos voisins du sud autorisent cet espoir.

Le « dimanche rouge » au Grand Conseil bernois

Vote et conclusions

Berne, 12 septembre.

Personne n'a douté un instant que le gouvernement bernois ne trouvât dans le Grand Conseil une imposante majorité pour approuver son arrêté du 1^{er} septembre. Seuls, 12 députés socialistes et 5 conservateurs ont refusé leur approbation aux mesures gouvernementales, qu'ils jugeaient attentatoires aux libertés constitutionnelles des citoyens. Le gros de l'assemblée s'est levé compact et massif derrière la « main forte », la starke Hand du conseil exécutif. Les Bernois, en général, aiment que le gouvernement ait de la poigne. Ils ne badinent pas avec l'émeute.

Si quelques députés catholiques du Jura, parmi lesquels M. de N. Xavier Jobin, se sont prononcés contre l'interdiction des cortèges et rassemblements socialistes, c'est qu'ils ont des raisons particulières pour cela. Le souvenir des occupations militaires du Jura et des exploits des préfets et commissaires bernois pendant le Kulturkampf inspire à nos coreligionnaires jurassiens une invincible aversion pour l'emploi de la force contre les manifestations d'une idée et d'une croyance. Ne retrouvent-ils pas encore, à l'heure qu'il est, des vestiges de la manière forte, puisque les processions de la Fête-Dieu continuent à être interdites dans le Jura?

Aujourd'hui, la discussion a été moins touffue et surtout moins agitée que celle d'hier. Le sujet n'était-il pas, d'ailleurs, épuisé. Cependant, cette fin des débats a eu cet d'intéressant qu'on a vu entrer en scène des orateurs d'une nuance nouvelle en la circonstance présente : un radical jurassien et un praticien de la ville fédérale. Ces deux notes manquaient encore au concert.

Quelle attitude le premier de ces orateurs, M. César, député de Saint-Imier, allait-il prendre dans cette affaire où se trouve mêlé le haut commandement de l'armée? Allait-il faire chorus avec le cri d'alarme poussé par le gouvernement genevois? D'autre part, en bon radical, M. César pouvait-il fausser compagnie à la majorité gouvernementale? Le député de Saint-Imier a réussi à conclure ces deux tendances. Il a désapprouvé les termes des instructions du haut commandement. En revanche, il s'est déclaré complètement satisfait des mesures prises par le gouvernement

bernois et des ordres donnés par le Conseil fédéral. Car, si M. César est l'adversaire de la prépondérance du pouvoir militaire, il est non moins hostile à ceux qui crient : « A bas l'armée! »

Le représentant des vieux conservateurs protestants de la ville de Berne, M. Lindt, a parlé avant tout comme un homme d'ordre et de tradition. Les violences de la rue ne lui disent rien de bon. Les ordres du Conseil fédéral et du gouvernement cantonal étaient parfaitement justifiés après les désordres de Zurich. On ne peut invoquer ici les libertés constitutionnelles. Les citoyens ont assez de moyen à leur disposition pour exprimer librement leur pensée sans troubler l'ordre public.

Parmi les orateurs radicaux, M. Pfister est certainement celui qui a parlé avec le plus de tact et de modération. Il a même pris, vis-à-vis des socialistes, un ton paternel. On ne lui fera pas croire pourtant que la manifestation de la jeunesse socialiste ait eu simplement pour but de propager l'idée de la paix, comme l'a prétendu M. Gustave Muller. Le langage de la Tagwacht faisait prévoir tout autre chose. On y excitait le peuple à la révolte. En général, le ton de la presse socialiste est extrêmement provocateur, tandis que les bourgeois se montrent convenables envers leurs adversaires. M. Pfister propose d'approuver en plein les mesures du gouvernement.

Le président du gouvernement, M. le Dr Tschumi, qui est en même temps directeur de la police, a pris une quatrième fois la parole pour bien expliquer la portée de la circulaire du haut commandement. Il a toujours été entendu que les autorités civiles veilleraient tout d'abord elles-mêmes au maintien de l'ordre, et c'est pourquoi la gendarmerie avait été renforcée à l'effetif de 110 hommes. Si cela n'avait pas suffi, on aurait requis l'intervention du commandant de place et de la troupe. Le gouvernement ne s'est pas désisté un seul instant de ses attributions souveraines, mais il comprenait fort bien que la troupe, une fois engagée, devait rester exclusivement sous les ordres des chefs militaires. Quant à lui, directeur de la police, il a été constamment à son poste et rien n'aurait pu se passer sans son intervention.

Ainsi se trouve élucidée la question de compétence soulevée par les ordres du haut commandement de l'armée.

L'approbation du Grand Conseil embrasse donc à la fois la circulaire du Conseil fédéral, les mesures du gouvernement bernois et les instructions militaires telles qu'elles ont été interprétées par M. Tschumi.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Grands blessés et internés

Dans le rapport du Conseil fédéral sur l'exercice de ses pleins pouvoirs, il est dit que l'échange des grands blessés entre l'Allemagne et la France continue normalement. Depuis mars 1915, il a été échangé 2343 Allemands et 8668 Français.

Entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, une entente n'a pu encore intervenir.

En ce qui concerne les internés en Suisse, notre pays pourvoit à la subsistance de 19,343 personnes. La France et l'Autriche-Hongrie ont décidé dernièrement de nous remettre aussi des prisonniers civils blessés et malades, internés dans ces pays. Jusqu'ici, le coût de l'entretien s'élève, en chiffres ronds, par mois, à 2 millions de francs pour les Français, 800,000 francs pour les Allemands, 300,000 fr. pour les Belges et 200,000 fr. pour les Anglais. Tous ces frais seront remboursés par les Etats intéressés.

Le médecin d'armée a donné, le 8 juillet, des instructions générales provisoires pour le travail des internés et, à cet effet, ont été nommées des commissions régionales et centrales qui vont se mettre prochainement à l'ouvrage. Leur tâche consistera à faire en sorte que le travail des internés ne fasse pas concurrence à la main-d'œuvre du pays. L'Allemagne et la France ont posé comme condition que les internés civils ne fussent tenus de travailler.

Berne, 13 septembre.

Le Conseil fédéral a ratifié, hier matin, les

prescriptions édictées par le médecin de l'armée, avec l'assentiment du Département politique, au sujet du travail des internés.

Un interné que l'on descendait de Leysin à Aigle, samedi, parce qu'il ne supportait pas le climat de la station, est mort en route, dans la voiture qui le transportait.

Juristes suisses

Ollen, 11 septembre 1916.

La Société suisse des juristes, qui compte environ mille membres, répartis dans toute la Suisse, n'avait plus eu d'assemblée depuis la fête si réussie de Glaris, en 1913. Les Bâlois avaient préparé une belle réception pour la réunion qui devait se tenir chez eux l'année suivante. La guerre fit tomber à l'eau tout cela. Le comité dispensa même les membres de toute contribution, cette année-là. Durant deux ans, les juristes suisses renirent à des temps meilleurs leurs assises traditionnelles. Mais le conflit se prolongeant, le désir de se retrouver et de se retremper durant quelques heures finit par l'emporter sur toute autre considération. C'est pourquoi le comité nous donna rendez-vous à Ollen, le lieu de réunion de tant de nos sociétés. Ce ne fut pas une fête grandiose, qui n'aurait pu en sa raison d'être dans nos temps si troublés, mais une simple assemblée générale statutaire réduite à sa plus simple expression. Les membres répondirent à l'appel au nombre de 300 environ; malheureusement, les Romands y étaient fort clairsemés. Le Valais et Fribourg n'étaient représentés que par un membre chacun : M. Edouard Coqoz, avocat à Martigny, et M. le Dr Emile Ems, président du tribunal et notaire à Morat. Il faut regretter, au point de vue professionnel et surtout au point de vue national, cette trop grande abstention des confrères de la bazoche et de la magistrature d'outre-Sarine.

Les participants les plus élogieux se réunirent hier soir déjà, à l'Hôtel de l'Ar, en une soirée familière charmante de simplicité. Ce matin, à 8 heures, les délibérations s'ouvraient dans la grande salle du même établissement, sous la présidence de M. le professeur Burckhardt, de Berne, qui prononça un magistral discours où il s'attacha à justifier les mesures qui, au point de vue strictement juridique, ont pu soulever quelques objections, mais que la haute autorité exécutive fédérale avait le devoir de prendre en face de la situation nouvelle créée par la guerre. L'honorable président a terminé par un vibrant appel à l'union et à la concorde entre tous les citoyens de la libre Helvétie.

Après la réception de plusieurs nouveaux membres et un rapport de M. le professeur Hensler, le vénéré jubilaire bâlois, au nom de la commission des sources du droit suisse, la parole a été donnée à M. le Dr R. Gues, greffier du Tribunal fédéral, pour un solide travail sur « le cinématographe et la liberté du commerce ». Le rapport en allemand sur cette question a été présenté par une gracieuse juriste zuricoise, M^{me} Dr Hengeler, ancienne stagiaire au commentateur du Code fédéral des obligations, M. le Dr Fick. Les deux rapporteurs ont conclu, en fin de compte, par des thèses assez rapprochées pour que le président réussit à les « marier », selon la proposition pleine d'humour de M. l'avocat Coqoz.

La discussion a été très nourrie. Ont pris la parole : M. le professeur de Maday, de Neuchâtel; MM. les professeurs Fick et Zürcher, de Zurich; M. le conseiller d'Etat Wettstein (Zurich); M. Reichel, juge fédéral; M. Abt, président du tribunal de Bâle; M. Kaufmann, conseiller d'Etat, de Soleure, et M. Ems, président du tribunal, à Morat. Tous ont été d'accord pour demander une sauvegarde en faveur de l'enfance, telle qu'elle est formulée par exemple dans notre loi fribourgeoise de 1914; mais la majorité n'a pas voulu entendre parler de la censure préventive de tous les films par l'autorité de police. Le vœu a été émis, d'autre part, que dans le futur Code pénal fédéral, on tint compte d'une manière particulière des abus du cinématographe et qu'on envisageât la répression sévère de représentations malpropres ou grossières. Mais l'opinion générale — l'un ou l'autre centralisateur à outrance, mis à part — a été qu'il n'y

avait pas lieu pour la Confédération de légiférer sur cette matière.

Le comité a été renouvelé, c'est-à-dire confirmé en bloc; deux démissionnaires ont été remplacés par M. le Dr Gampert, conseiller administratif à Genève et M. le Dr Bürkli, à Saint-Gall.

L'assemblée s'est terminée par un dîner au cours duquel deux discours seulement ont été prononcés : le toast présidentiel à la patrie et le salut des autorités d'Ollen et du canton de Soleure apporté par M. le Dr Dietschi, syndic de la ville. Ainsi s'est terminée cette brève et féconde assemblée « de guerre ».

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 11 septembre

Communiqué français d'hier mardi, 12 septembre, à 3 h. de l'après-midi :

Au sud de la Somme, une attaque allemande, à l'est de Belloy, a été aisément repoussée à la grenade. Une opération de détail a permis aux Français d'occuper une tranchée allemande au sud du cimetière de Cerny. Partout ailleurs, canonnade nocturne habituelle.

Communiqué anglais d'hier mardi, 12 septembre :

Hier soir, notre artillerie lourde a provoqué deux graves incendies au dépôt des munitions de Grandcourt. L'artillerie a montré une certaine activité au cours de la nuit contre nos lignes du bois de Delville à la ferme Mouquet.

Communiqué allemand d'hier mardi, 12 septembre :

Front du prince Ruprecht de Bavière : Des deux côtés de la Somme, des tentatives d'attaque de l'ennemi ont été généralement repoussées par les feux de barrage. Dans les bois des Fourcaux et de Leuze, les Anglais ont tenté vainement de gagner du terrain à la grenade. Le village de Ginchy est tombé, hier matin, aux mains de l'ennemi. Le duel d'artillerie se poursuit avec intensité.

Journée du 12 septembre

Communiqué français d'hier mardi, 12 septembre, à 11 h. du soir :

La bataille continue. Aujourd'hui, au nord de la Somme, notre infanterie a prononcé une vigoureuse offensive sur un front de six kilomètres environ, depuis la région au sud de Comblès jusqu'à la rivièrè. L'attaque, déclenchée vers onze heures trente, s'est développée très rapidement grâce à l'admirable élan de nos troupes qui ont enlevé, en moins d'une demi-heure, toute la première ligne des tranchées allemandes, puis ensuite à l'est. Avec la même vigueur, nous infanterie a enlevé successivement la cote 145, la route de Béthune à Péronne que nous bordons depuis les lisières sud de Rancourt jusqu'au sud de Bouchavesnes. Plus au sud, nous avons poussé nos lignes sur la croupe 76, située à l'ouest de Feuillaucourt. Jusqu'à présent, le chiffre des prisonniers atteint environ quinze cents dont de nombreux officiers.

Au sud de la Somme, lutté d'artillerie violente dans divers secteurs, sans action d'infanterie. Canonnade intermittente sur le reste du front.

Communiqué anglais d'hier mardi, 12 septembre, à 9 h. 40 du soir :

En général, la situation demeure sans changement. Le front sud de l'Ancre a été bombardé par intermittence. Notre artillerie a détruit quelques emplacements de canons ennemis et incendié un dépôt de munitions. Une cinquantaine de prisonniers ont été ramenés au cours des dernières vingt-quatre heures. Un de nos avions a abattu hier, dans un combat aérien, un appareil ennemi; notre appareil est rentré sain et sauf; l'aviateur allemand est tombé désarmé. Aujourd'hui, un avion ennemi en flammes a piqué dans nos lignes près de Pozières. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

Vapeur coulé

Londres, 12 septembre.

Le Lloyd annonce que le vapeur norvégien

LA GRANDE LOI

par M. MARYAN

NLV

Un jour d'été, juste deux ans après sa première arrivée à Dinard, France monta en wagon avec les enfants.

C'était la saison du chômage. Elle laissait d'ailleurs à Georgotte la surveillance de ses affaires, et avait confié aux Sœurs de la paroisse l'autre surveillance, celle de ses ouvrières. Car elle avait de nobles projets : elle voulait, avec le temps, n'espérant guère rien pour elle-même, fonder un atelier chrétien. Georgotte lui avait amené une « première », âme aigrie, esprit détraqué, qu'elle avait commencé à relever par son exemple et par l'exercice, un peu forcé, hélas ! qu'elle apportait à son travail.

Cependant, le voyage lui était aussi nécessaire qu'aux enfants. Ce serait une détente. Elle se reposerait ; elle vivrait très solitaire, elle éviterait les demoiselles de Pontguily ; elle irait à la messe à une église un peu éloignée, et passerait ses journées sur quelque plage isolée, avec Lizzie et Johnny. Elle n'avait pas averti mistress Falsingham de son arrivée. Mais l'une des Sœurs de Chêne était au-devant d'elle, et son accueil releva de courage de la jeune fille, qu'avait un peu abattu une nuit en chemin de fer et l'agitation nerveuse de Lizzie. On la conduisit tou-

jours comme une bienfaitrice, bien que l'œuvre ne reçut plus d'elle que l'abri. Elle se sentit le cœur réchauffé en revoyant le riant paysage, l'échappée sur la Rance, la maison blanche aux volets verts, le potager plein de promesses...

Les jeunes filles s'étaient serrées pour lui faire ses deux gentilles chambres. Si le mobilier consistait, comme pour elles, en lits de fer et en armoires de sapin, elles avaient ripoliné les armoires, et placé des fleurs dans des vases à bon marché. Lizzie trouva cela « joli ». Johnny s'échappa dans le jardin, et France, touchée, fit connaissance avec ces nouvelles figures, s'efforçant d'être gaie.

— Y a-t-il quelque modiste parmi vous ? demanda-t-elle.

— Moi, Mademoiselle, dit une petite brune éveillée. Mais j'aurais honte de travailler devant Mademoiselle, qui, dit-on, fait des merveilles.

— Nous travaillerons ensemble, mais vous ne direz pas que je vous aide ! Et j'ai ajouté récemment un « rayon » de blouses à mes chapeaux... Qui est lingère ?

— Félicie, Mademoiselle, dit la petite brune en poussant devant elle une blonde timide. Elle a du goût, et mistress de Courcy a choisi une de ses blouses au magasin...

— Avec vous aussi je travaillerai, ou plutôt, je vous donnerai des modèles.

Et ce programme fut réalisé. France, malgré son besoin de silence, n'avait pas le courage de s'isoler. Ces petites étaient si avides de la voir, de l'entendre, de la consulter. L'exemple de la riche héritière travaillant comme elle, les attendrissait, leur donnait du courage, leur rendait leur sort supportable ou même joyeux... Emilie qui ne faisait plus ses Pâques depuis trois ans,

avait voulu communier près d'elle. Félicie rêvait, avec ses conseils, de fonder une modeste maison dans la petite ville qu'habitaient ses parents... Le dimanche, on arrangeait des parties tout à fait gaies...

— Et je ne me repose pas, pensait France. Mais se repose-t-on jamais ici-bas, tant qu'il y a du bien à faire, des âmes à relever, des situations à sauver ?

Elle se réservait cependant le temps de promener les enfants. Dans la vie libre des champs, elle les voyait se relever, s'épanouir. Lizzie redevenait une petite fille gaie et insouciant, et maintenant on l'entendait chanter des bribes de petites chansons anglaises que Johnny répétait d'une voix légèrement faussée...

France n'était jamais chez elle pour les visites, sauf pour mistress Falsingham, bonne, malgré certains manques de tact. Mais lorsqu'on venait demander si miss Lise était là, et si elle consentait à faire un chapeau, la consigne était formelle, personne ne la voyait...

— Mais, ma chère, disait mistress Falsingham, qui, à son insu, prenait des allures de protectrice, pourquoi vous priver de toute distraction ? Mistress Varnage, qui est exclusive, comme vous savez, a dit que vous recevriez avec plaisir, et s'attend à votre visite... Lady Bolton m'a demandé de vos nouvelles avec un véritable intérêt... Et les demoiselles de Pontguily ? Annik n'est plus là, mais ses sœurs vous aiment bien. Vous êtes trop sage !

France ne cédait pas. Elle évitait d'ailleurs elle que tout le monde les Pontguily. Un soir, elle monta à Saint-Samson, mais elle se cacha soigneusement derrière un pilier. Les trois sœurs y venaient-elles toujours ? Priaient-elles toujours

pour « l'absent » ? Ah ! quelle ardente prière montait du cœur de France pour celui que son refus désolait, et que, cependant, elle ne voulait pas séparer à jamais de sa famille !

Elle vit Honoria. Ce fut un réconfort de l'entendre parler de son bonheur, de la voir contente de sa situation laborieuse, de sa vie occupée, et du milieu vraiment élevé où elle vivait.

— Chez nous, France, disait-elle, parlant de l'année, il n'y a ni fausse honte, ni ostentation, c'est la vraie égalité, avec une unanimité de sentiments très hauts... Et le bonheur de mon mari, et le mien, je vous le dois, vous savez ! Oh ! puissiez-vous être heureuse, aussi heureuse que moi !...
Mabel avait fait une petite visite à sa mère, et devait revenir à la fin de la saison. Elle s'était montrée sympathique pour France... à sa manière, lui commandant deux chapeaux, et lui demandant « de ne pas regarder au prix, le cher Ralph étant si généreux »...

Vers le mois d'août, France reçut une visite, celle d'un homme âgé, distingué, qui lui fit passer sa carte : Henry d'Agheleme. Et tandis qu'elle descendait dans le petit parloir, son cœur battait. Que lui voulait-il ? Venait-il de la part de Conan ? Ou, conscient de ce qui les séparait, allait-il faire appel à sa raison, à son dévouement, et lui demander de renoncer à son neveu ?

M. d'Agheleme regardait de parloir avec intérêt ; il savait que c'était France qui avait meublé la maison, dix-huit mois auparavant. Oh ! le mobilier était simple : des chaises communes, une table, un harmonium. Mais les chaises avaient des brins de paille rouge, la table était d'une jolie forme, supportant un vase de fleurs

délicatement groupées, et sur les murs, peints en bleu pâle, étaient suspendus un beau crucifix et deux gravures : la « Douce Vierge » de Muzillo, et la « Sainte Cécile » de Raphaël.

Il se retourna en entendant ouvrir la porte, et, s'étant incliné profondément, regarda France avec un intérêt qu'il ne cherchait pas à cacher.

Elle avait maigri et pâli depuis le jour où elle arrivait, fraîche et gaie, chez mistress Falsingham. Mais l'éclat et l'exercice qu'elle avait perdus étaient compensés, pour ceux qui cherchent l'empreinte des âmes, par une expression à la fois plus profonde, plus mélancolique, et cependant plus sereine. Alors, c'était la joie de vivre qui débordait en elle ; maintenant, c'était le sentiment, inconsciemment traduit par sa physiologie, d'avoir compris la vie et accueilli un devoir... Elle restait élégante : comme l'avait dit mistress Falsingham, elle l'eût été dans n'importe quelle toilette à bon marché. Sa situation, d'ailleurs, avait des exigences qu'elle savait remplir sans exagération.

(A suivre.)

Les illustrés et la guerre

La page de titre de la Schweizer Illustrierte Zeitung de samedi 9 septembre représente de superbes luttards de la garde roumaine. Deux autres pages entières de la Revue sont consacrées à la Roumanie. A noter, en particulier, la galerie des figures des principaux hommes d'Etat roumains, avec la tête du roi, et celles des hauts officiers de l'armée. Dans le reste de la livraison, scènes de guerre diverses, actualités suisses, etc.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Confédération

Chambres fédérales

L'ordre du jour de la première séance des Chambres, fixée à lundi, 18 septembre, porte, pour le Conseil national, la vérification des pouvoirs et le tribunal des assurances; pour le Conseil des Etats, une affaire de chemin de fer; l'interprétation d'un article de la concession du Martigny-Osières.

L'antimilitarisme parmi la jeunesse

La Thurgauer Zeitung annonce que, au palais fédéral, on commence à se préoccuper des menées antimilitaristes de la « jeunesse socialiste », auxquelles les autorités cantonales, dit-on en haut lieu, n'accordent pas une attention suffisante.

L'impôt sur les bénéfices de guerre

Au chapitre du Département des finances, le rapport du Conseil fédéral sur ses pleins pouvoirs mentionne que le projet d'impôt sur les bénéfices de guerre doit être approuvé encore avant la session d'automne, afin d'avoir aussitôt force de loi.

Suisse et Roumanie

Dans sa séance d'hier, mardi, le Conseil fédéral a décidé de créer, à Bucarest, un poste de chargé d'affaires de Suisse.

ARMÉE SUISSE

Un fonds militaire

Il s'est fondé à Coire, une caisse de secours qui, sous le nom de « Fonds de la 6^e division », a pour but de venir en aide, pendant et après la guerre, aux militaires de la division, ainsi qu'à leurs familles. A l'heure qu'il est, le fonds compte déjà 9000 francs et le comité espère le faire arriver à 100,000 francs d'ici peu, en organisant des collectes, des concerts ou en éditant des timbres spéciaux.

Un officier so noie

A Biasca, un officier suisse allemand du landsturm, le premier-lieutenant Hofmanner, s'est noyé dans le petit lac artificiel qui se trouve au pied de la cascade de Santa-Petronilla.

Nos chevaux de cavalerie

Le rapport du Conseil fédéral sur l'exercice des pleins pouvoirs dit que, cette année-ci encore, les chevaux de cavalerie sont fournis par l'Amérique. Les achats sont faits et les transports ont commencé.

FRIBOURG

Militaire

Les compagnies d'élite qui sont à la frontière se préparent à rentrer dans leurs foyers. Nous croyons savoir que nous pourrions saluer avant dix jours le retour de nos braves militaires. — Le 25 septembre entrerait au service, à Fribourg, les hommes de l'escadron de mitrailleurs de cavalerie 11. — L'école de recrues de Colombier fera, dès le 21 septembre, une course de sept jours dans le Jura.

La prochaine école de recrues de la 2^e division commencera à Colombier, le 4 octobre. — Par décision supérieure, l'école de recrues de mitrailleurs de la 2^e division, qui devait avoir lieu à Colombier, sera transférée à Liestal.

A Notre-Dame des Ermites

Six cents pèlerins fribourgeois sont partis, ce matin, pour Einsiedeln, où ils ne manqueront pas, après avoir prié pour eux et leurs familles, de prier aussi pour le canton de Fribourg et la Suisse.

Dans nos paroisses

M. l'abbé Haas, révérend curé de Saint-Ours, obligé par la maladie de prendre sa retraite, s'est retiré à l'hôpital de Tavet, accompagné par ses regrets, les vœux et les prières de tous ses paroissiens.

C'est le R. P. Michel, Capucin, qui a été appelé à lui succéder à Saint-Ours. Le Père Michel est bourgeois de Guschelmuth, où il a été, jadis, chapelain. Le bon souvenir qu'il y a laissé fait bien augurer de son ministère à Saint-Ours.

Bétail pour l'armée

La commission fédérale d'achat de bétail pour l'armée sera dans les districts de la Glâne et de la Gruyère pendant la semaine du 19 au 26 septembre. La commission fonctionnera notamment à Bulle, Vuisternens-devant-Romont, Romont et Vauderens. Les inscriptions sont reçues par MM. Yerly, député, à Bulle; Gobet, secrétaire, à Villars; Eugène Chatton, député, à Romont, et Bavaud, président, à Vauderens.

Calendrier

JEUDI 14 SEPTEMBRE

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

La fête de la Croix, c'est la fête de Dieu et la fête de l'homme; de Dieu, dont la Croix proclame l'infinie charité; de l'homme, dont la Croix calme et sanctifie les douleurs.

NEURALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE REMÈDE SOUVERAIN KEFOL Boîte (10 paquets), Fr. 1.50 - Toutes pharmacies

L'avance française sur la Somme

Paris, 13 septembre.

Jlavas. — L'offensive de la Somme suit son rythme de régularité décourageante pour l'ennemi et reconfortante pour nous.

En effet, à chaque avance succède une période de répit nécessaire pour la consolidation des positions conquises et la préparation de nouvelles attaques; puis, intervient une nouvelle progression. C'est ainsi que, après cinq jours d'interruption plus apparente que réelle, la bataille a repris aujourd'hui au nord de la Somme et nous a valu encore de très brillants succès.

L'opération fut même exécutée dans le même style que les précédentes: écrasement de l'objectif suivi d'une rapide action de l'infanterie. Le signal d'assaut fut donné à midi 30, et vingt-cinq minutes après toute la première ligne allemande était emportée par un impétueux mouvement de nos troupes depuis la région au sud de Combaix jusqu'à la rivière.

Sans s'arrêter après ce premier bond nos fantassins continuèrent d'avancer et ils s'emparèrent successivement du mamelon 145 à l'est et de la hauteur de Lefores au bois des Marrières, qui s'étend verticalement au sud de cette côte, et, enfin, des tranchées ennemies établies entre ces deux points.

Les lignes françaises au nord de la Somme contournaient donc maintenant au sud, s'orientent de l'est à l'ouest avec le bois d'Anderlu comme jalon, bordent la lisière méridionale de Rancourt et, de là, descendent à angle droit vers l'est en longeant la route Béthune-Péronne, jusqu'au sud de Bouchavesnes, puis obliquent de nouveau vers l'ouest en suivant l'arête de la croupe 76 qui est située à mi-chemin entre Cléry et Feuillicourt, que nous avons atteinte également aujourd'hui.

Les résultats de cette avance sont particulièrement intéressants. Elle nous donne toute une bande de terre longue de 6 kilomètres et profonde, en certains points, d'un kilomètre.

Ce gain doit nous être profitable pour l'avenir, car Combaix est jusqu'ici débordé de 2500 mètres à l'est de Mont-Saint-Quentin, qui est à son tour menacé. Or, ces deux villages sont, pour l'armée allemande, des positions d'une puissance considérable.

Enfin, la ligne de tranchées enlevées aujourd'hui avec tant de brio est la troisième et dernière position que l'ennemi possédait dans cette région avant le début de notre offensive.

Dès aujourd'hui, la fougue de notre attaque et la perfection de sa préparation semblent avoir déconcerté absolument les Allemands, qui nous ont abandonné une première série de 1500 prisonniers dont une proportion importante d'officiers qu'on explique à la fois par l'impossibilité de les tirer de barrage mettent l'adversaire d'échapper, et par l'ordre probablement donné aux officiers de rester avec leurs hommes jusqu'au dernier moment pour les empêcher de se rendre.

Au total, excellente journée.

L'offensive des Alliés à Salonique

Paris, 13 septembre.

Jlavas. — De son côté le front de Salonique se rallume. Après une brillante attaque des Anglais au delà de la Strouma, dans la direction de Sérès, l'offensive a gagné le secteur tenu par les troupes françaises où la violence des bombardements de ces jours derniers faisait pressager une action imminente. C'est entre le Vardar, à l'ouest et le lac de Doiran à l'est, que nos troupes d'infanterie ont abordé les positions bulgares dans lesquelles elles ont fait une brèche de 3 kilomètres profonde de 800 mètres.

Ce premier succès important que nous enregistrions aujourd'hui est la preuve que l'armée de Salonique saura réaliser, avec gloire, la rude tâche qui lui a été confiée.

Bulletins bulgares

Sofia, 13 septembre.

Communiqué de l'état-major général bulgare, le 12 septembre: Front roumain: Le calme règne le long du Danube. L'avance de nos troupes dans la Dobroudja continue.

Front macédonien: Hier, 11 septembre, dans la région du lac d'Ostrowo, faible duel d'artillerie et combats de patrouilles. Dans la région de Moglena, l'ennemi a attaqué avec de faibles effectifs. Il a été partout repoussé par notre feu. Dans la vallée du Vardar et vers Doiran, violent duel d'artillerie. Vers le lac de Bulkowo, deux compagnies italiennes, avec des mitrailleuses, ainsi qu'un escadron se sont avancés dans la direction du village de Bulkowo-Dzumja. Ils ont été pourtant dispersés par une hardie contre-attaque de nos troupes. Nous avons fait prisonniers 30 Italiens. C'est notre première rencontre avec des Italiens.

Dans la vallée de la Strouma, l'ennemi a perdu, dans le combat du 10 septembre, vers les villages de Nevojen et de Kardzikeui, 7 officiers et environ 100 hommes tués. Nous avons reculé de nombreux fusils, des sacs, des munitions et de l'autre matériel de guerre abandonné par l'ennemi dans sa fuite en panique. Dans ces combats, nous avons fait prisonniers 2 officiers écossais et 100 soldats anglais.

Une flotte ennemie croise sur la côte de la mer Egée. Nos hydroavions ont attaqué avec succès la flotte ennemie dans le port de Cavalla.

Bulletin bulgare en retard

Sofia, 13 septembre.

(Agence bulgare). — Communiqué de l'état-major général, du 7 septembre: Hier, vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, après un combat acharné sur la deuxième ligne de défense au sud de l'Uttrak, la forteresse organisée et tête de pont de l'Uttrak tomba définitivement en notre pouvoir. La garnison de la forteresse capitula. Nous avons fait prisonniers les régiments d'infanterie 34, 36, 40, 74, 79, 80 et 84, deux bataillons du régiment de gendarmerie, le 5^e régiment d'ouvriers, le troisième régiment d'artillerie lourde, nous avons pris toute l'artillerie de la forteresse, une grande quantité de munitions de guerre, des fusils, des mitrailleuses et de l'autre matériel de guerre. On procéda actuellement au dénombrement des prisonniers et des trophées. On a enregistré jusqu'ici 400 officiers, dont trois chefs de brigades, 21,000 soldats non blessés, deux drapeaux et plus de 100 caissons de fabrication moderne, parmi lesquels deux batteries que les Roumains nous volèrent en 1913, près de la ville de Ferdinandovo. Les pertes roumaines en tués, blessés sont énormes. Beaucoup de soldats roumains pris de panique se noyèrent dans le Danube.

En Albanie

Paris, 13 septembre.

Jlavas. — Le Matin annonce que, d'après des nouvelles d'Épire, les Italiens continuent à avancer.

Une dépêche de Londres au même journal signale une grande activité des Autrichiens en Albanie, faisant pressager une attaque contre les Italiens.

Général autrichien démissionnaire

Vienne, 13 septembre.

Wolff. — Par une lettre autographe du 8 septembre, l'empereur a relevé de son commandement d'armée le colonel général baron de Pfanzner-Baltin, sur sa demande, en raison de son état de santé.

Déportation de Belges

Le Havre, 13 septembre.

Jlavas. — Des nouvelles de source privée belge annoncent que les déportations de Belges de 18 à 35 ans ont commencé dans la zone d'Anvers. Elles ont déjà eu lieu dans la région de Brachica et 1200 jeunes gens environ ont été envoyés de Gand.

Un avion allié sur Bruxelles

Londres, 13 septembre.

Jlavas. — D'Amsterdam à l'Echo belge: Un avion allié a survolé Bruxelles. Vigoureusement canonné, il est descendu rapidement, faisant croire à une chute; mais, en réalité, arrivé à une faible hauteur, il lança des bombes et remonta.

L'aviateur a endommagé un hangar de zeppelins et plusieurs dirigeables.

Des bombes sur Ancône

Rome, 13 septembre.

Stefani. — Un groupe d'hydro-avions ennemis a lancé, hier soir, entre 8 h. 45 et 9 h. 45, quelques bombes près de la gare d'Ancône et près de Jesi, causant des dégâts très légers. Il n'y a pas de victimes.

Vapeurs coulés

Londres, 13 septembre.

Jlavas. — Les vapeurs norvégiens Furu et Fredagar auraient été coulés. Le vapeur norvégien Polynesia a été coulé. Le capitaine et 23 hommes sont saufs. Une deuxième chaloupe n'est pas arrivée.

Conseil de ministres italiens

Milan, 13 septembre.

Le Corriere della Sera apprend de Rome que, ces jours derniers, le président du conseil a eu de nombreux pourparlers avec ses collègues au sujet des différentes questions et de la situation internationale, notamment en ce qui concerne la Grèce. Hier a eu lieu une longue conférence entre MM. Boselli et Sonnino. Un conseil des ministres se tiendra probablement vendredi ou samedi.

Eboulement en Italie

Milan, 13 septembre.

On mande au Corriere della Sera qu'un grave éboulement s'est produit au cours des travaux de construction de la route de Lacisa à Bardolino (Vénétie).

Onze ouvriers ont été ensevelis sous les masses ébouleées; jusqu'ici, 5 cadavres ont été retirés des décombres.

Œufs séquestrés

Milan, 13 septembre.

On annonce que, de nouveau, 2 millions d'œufs ont été séquestrés dans la province de Modène.

SUISSE

La mission militaire suisse en Colombie. Berne, 13 septembre.

(T.) — Contrairement à ce qui a été annoncé dans quelques journaux, le Conseil fédéral n'a pas renoncé à l'idée de répondre favorablement à la demande du gouvernement de Colombie d'envoyer une mission militaire dans ce pays.

Le choix de cette mission est évidemment une tâche délicate, car on ne peut pas priver actuellement notre armée d'officiers de valeur, et, d'autre part, on ne veut envoyer à l'étranger que des représentants qui nous fassent honneur.

Mais le Conseil fédéral, dans l'intérêt des bons rapports que la Suisse entretient avec la Colombie et des relations commerciales futures que nous pourrions avoir à nouer avec ce pays, entend faire son possible, d'accord avec le général, pour donner satisfaction au gouvernement colombien.

Le Conseil fédéral a prié ledit gouvernement de lui préciser la mission qui serait dévolue aux officiers suisses, pour qu'il puisse fixer son choix en conséquence.

C'est pourquoi la décision définitive se fait un peu attendre.

Le départ de M. Grant-Duff

Berne, 13 septembre.

Un dîner d'adieu de vingt couverts a été offert, aujourd'hui, au Bernerhof, par le Conseil fédéral, à M. Grant-Duff, ministre de Grande-Bretagne. Au dessert, des paroles cordiales ont été échangées entre le président de la Confédération et le ministre.

Le futur chancelier d'Etat bernois

Berne, 13 septembre.

Le groupe radical du Grand Conseil a proclamé la candidature de M. Alfred Rudolf, député, pour le poste de chancelier d'Etat, vacant à la suite du décès de M. Kistler.

La cathédrale de Soleure

Soleure, 13 septembre.

L'assemblée paroissiale catholique de Soleure a décidé de faire procéder à la rénovation totale de la cathédrale de Saint-Ours, qui lui a été cédée récemment par la commune. Les frais, évalués à 310,000 fr., seront couverts par un emprunt et par un impôt paroissial spécial.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La question du blé

Depuis mai dernier, nous apprenons le rapport du Conseil fédéral sur les pleins pouvoirs. C'est une maison de Londres qui afrète les navires neutres, grecs, américains, espagnols, destinés au transport du blé pour la Suisse. La majeure partie des froments de 1916 a été achetée au Canada et aux Etats-Unis: une douzaine de navires l'ont été dans l'Argentine.

Le Conseil fédéral constate que, après une baisse inquiétante dans les arrivages de blé, une amélioration sensible s'est produite et que l'on peut espérer arriver à constituer des approvisionnements atteignant ceux du milieu de 1915.

Le prix d'achat du blé, qui était de 45 fr. les 100 kilog. en janvier 1916, s'est élevé ces jours derniers, dit le rapport du Conseil fédéral jusqu'à 53 fr.; le prix de vente reste fixé à 46 francs.

On prépare l'organisation de l'achat de blé indigène par la Confédération et l'on étudie en même temps la question de la fixation de prix maxima absolus pour les blés du pays.

Le marché du lait

Un communiqué du Département de l'économie publique annonce que le Conseil fédéral a interdit, hier, mardi, la conclusion de contrats de vente de lait à livrer après le 1^{er} octobre 1916. Ainsi, la vente de lait dans des buts industriels ne sera permise qu'après qu'on aura fait face aux besoins de la consommation.

Cette défense ne s'applique pas à l'achat et à la vente de lait destiné à la consommation par les unions des producteurs de lait chargées de l'approvisionnement du pays.

L'arrêté du Conseil fédéral annule les contrats prévoyant la livraison de lait après le 1^{er} octobre 1916.

Le Département de l'économie publique expose en détail, dans le rapport sur les pleins pouvoirs, les mesures prises au sujet de l'approvisionnement du pays en lait. Les subsides de la Confédération pour maintenir le prix de cette denrée au niveau actuel sont évalués à trois millions de francs. La part de la Confédération aux bénéfices du syndicat des exportateurs de fromages, des droits d'exportation du lait et des produits laitiers et les droits de livraison du lait de leur côté atteindront dix millions de francs.

Le café

La division des marchandises du Département suisse d'économie publique, lisons-nous dans le rapport sur les pleins pouvoirs, a retenu une forte quantité de café, afin de pouvoir en régler le prix de vente, si cela devient nécessaire.

Pétrole et benzine

Il y a longtemps que la Suisse a conclu avec l'Amérique des contrats pour la fourniture de pétrole. Ce pétrole doit nous arriver par les ports italiens; une partie est déjà livrée. Le rapport du Conseil fédéral sur les pleins pouvoirs dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour le moment au sujet de notre approvisionnement en pétrole et en benzine, bien qu'il faille user de prévoyance et d'économie. On espère obtenir du benzol d'Allemagne et d'Autriche.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 13 septembre

Table with 13 columns for days of the month and 13 rows for temperature readings (725.0, 720.0, 715.0, 710.0, Moy., 705.0, 700.0, 695.0, 690.0).

THERMOMÈTRE C.

Table with 13 columns for days of the month and 3 rows for temperature readings (8 h. m., 1 h. s., 8 h. s.).

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale

Zurich, 13 septembre midi.

Vent d'ouest. Nouveaux troubles.

Housse de prix. — Le «Virgo complet» du Rév. curé Kunzli, succédané de café hygiénique qui a acquis en Suisse une consommation très étendue, a subi une légère augmentation de prix. Le paquet de 1/2 kg coûte dorénavant Fr. 1.—

Le «Virgo complet» n'est pas un surrogat de café ordinaire, mais bien un produit de haute valeur nutritive comme le chimiste dipl. fédéral Dr H. Lahrmann, à Zurich, l'a constaté dernièrement dans son analyse. On le considère comme un des aliments les meilleurs marchés.

FRONT DE ROUMANIE

Berlin, 12 septembre.

Communiqué allemand: Les forces allemandes et bulgares, placées sous le commandement du général feld-maréchal von Mackensen, poursuivent leur marche en avant dans la Dobroudja.

Paris, 12 septembre.

Communiqué roumain: Sur le front nord et nord-ouest, l'ennemi continue à se retirer vers l'ouest dans les vallées supérieures de Maros et d'Oltu. Sur le front de la Dobroudja, les opérations sont en cours.

FRONT DE MACÉDOINE

Paris, 12 septembre.

Communiqué de l'armée d'Orient: Sur le front de la Strouma, les Anglais ont livré de vifs combats au cours desquels ils ont enlevé d'assaut le village de Nevojen.

Dans la région du lac Doiran, la lutte d'artillerie s'est poursuivie violemment. Les batteries françaises ont bombardé efficacement les organisations bulgares dans le secteur de Mackovo. A l'ouest du Vardar, une vigoureuse offensive des Alliés dans la région au nord de Majadagh, a donné d'excellents résultats. Toutes les tranchées bulgares ont été enlevées sur un front de 15 kilomètres et une profondeur de 800 mètres environ. Les Alliés ont fait des prisonniers.

A l'ouest du lac d'Ostrowo, l'artillerie serbe a été très active dans la région de Banica. Au sud-ouest du lac, des engagements partiels ont donné aux Alliés quelques avantages. Une attaque des Bulgares a été repoussée par notre feu; l'ennemi a subi des pertes élevées.

Berlin, 12 septembre.

Communiqué allemand: Sur le front de Macédoine, violents combats dans la région du Vardar. Combats heureux, pour les troupes bulgares, sur la Strouma.

Nouvelles diverses

Les Chambres françaises se sont de nouveau réunies hier mardi; la session promet d'être calme. — Aux Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, le candidat républicain a été élu gouverneur à une grosse majorité, qui fait pressager la victoire des républicains à l'élection présidentielle.

Il y a une année

13 septembre 1915

Progression allemande sur le front Duinsk-Vilna. 2000 prisonniers.

En Volhynie et en Galicie, violente réaction russe sur le cours de la Gorynie, de la Stoubiel, de l'Ikva, de la Sereth et de la Strypa, de Tarnopol à Tlousti. Les Russes font 12,000 prisonniers. Dans le secteur galicien, les Autrichiens sont refoulés sur la Strypa.

Echos de partout

POUR RECHAUFFER LA MER ARCTIQUE

Un Canadien fort considéré en son pays, M. Mac Lonnau, a conçu un projet qui, au premier abord, semble quelque peu extravagant. Il s'agit de faire fondre la barrière de glaces qui sépare l'Océan Arctique de l'Océan Atlantique, afin de permettre aux courants chauds d'arriver sur les côtes du Canada et du Groenland et d'en modifier le climat.

Le Labrador, Terre-Neuve, le Groenland se trouvent respectivement aux mêmes latitudes que Londres, Lille et Tromsø. D'autre part, les débris de glace et de flore recueillis à l'extrême Nord semblent prouver que, à une époque lointaine, l'Amérique septentrionale jouissait d'un climat tempéré. Il est probable que l'Océan Arctique communiquait alors librement avec l'Atlantique et que la région des glaces était limitée aux contours du pôle. L'influence des courants chauds se faisant sentir jusque-là, les glaces commencèrent à fondre, et, en dérivant, vinrent peu à peu bloquer le détroit qui réunit les deux océans.

M. Lonnau estime qu'on peut modifier la situation, et le gouvernement des Etats-Unis et celui de l'Angleterre se montreraient disposés, paraît-il, à prêter leur concours pour tenter l'aventure. Au moyen de torpilles spéciales, on désagrégerait la glace sur la côte du Groenland et dans les détroits de Davis et de Behring, en allant toujours du Sud au Nord-Ouest. L'arrivée progressive du courant d'eau chaude empêcherait les glaces de se reformer, tout en faisant fondre une partie des glaces subsistantes. On arriverait ainsi, en cinq ou six ans, au but désiré.

Ce détail, basé sur des calculs fort soutenables, paraît un peu court si l'on songe que le détroit de Davis mesure de 1200 à 1500 kilomètres de largeur. On ne saurait toutefois considérer à priori ce bouleversement géographique comme irréalisable.

MOI DE LA FIN

Entré Marseillais: A Marseille, un indigène annonce à son copain qu'il va se rendre à Paris et qu'il s'y fera peindre. — Trouve de l'air, et de quelle manière? — Eh! bagasse... A Thuille! — Eh! bébé, mon vieux, je te conseille d'en emporter d'ici, répond l'ami, car à Paris, ils font tout au beurre.

POINTES SÈCHES

Chez les bêtes, il n'y a pas de société parce qu'il n'y a pas de justice.

La médiocrité des intentions diminue le mérite de l'effort.

Todes-Anzeige

In tiefster Trauer teilen wir Verwandten, Freunden und Bekannten mit, dass unsere liebe Gattin und Mutter

Frau Rosa WÖHRLE

nach längerem Leiden, jedoch unerwartet schnell in Alter von 43 Jahren von uns geschieden ist.

Freiburg, den 11. September.

Die Beerdigung findet statt Donnerstag, den 14. September, Nachmittags 1 Uhr.

Trauerhaus: Champ des Cibles 43 (Scheibelfeld).

Madame Wöhrle et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

ON DEMANDE

tout de suite une **personne sérieuse** pour tenir un ménage et soigner deux enfants.

Bonnes références exigées. Bons gages. 4290

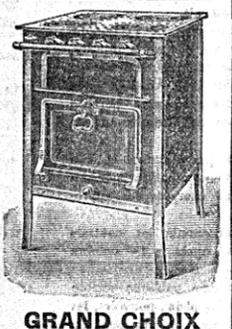
S'adresser: rue Grimoux, 30, 2^e étage, dans l'après-midi.

Raisins de table

BOIS, deux caisses de 5 kg. Fr. 2.90, 2 caisses Fr. 5.60, franco. — Pelland & C^e, Tavernes (Tassin).

Magasin ou bureau

et appartement à louer. S'adresser Grand'Rue, 51.



GRAND CHOIX

DE

Réchauds

ET

Potagers à gaz

nouveaux modèles de construction solide et soignée avec notre nouveau brûleur économique l'« Incomparable » à des prix avantageux

FABRIQUE

DE

Fourneaux-Potagers

Zähringia S. A.

FRIBOURG (Suisse)

A LOUER

plusieurs logements de 3 à 6 chambres, ainsi que locaux pour magasins, ateliers et entrepôts.

Entrée tout de suite ou à convenir.

S'adresser à H. Hogg-Mour, entrepreneur, avenue du Midi, Fribourg. 471

BENZOL

pour automobiles et moteurs industriels

Livraisons aux consommateurs, en fûts de 200 litres ou en bidons de 5 litres aux conditions les plus avantageuses. 4005

RADIA (S. A.)

LAUSANNE

Haldimand, 14

Le SECRET

d'obtenir un visage pur et délicat, un teint frais de jeunesse, une peau blanche d'un velouté incomparable, est à chercher dans l'emploi journalier de

Savon au jaune d'œufs

le morceau 85 cent. et en se servant de

Crème au jaune d'œufs

si recommandée, 30 cent. la boîte. L. Bourgnicht & Gottran, ph. G. Lapp, ph. R. Wülfel, ph. Vve Mayer & Brendler, bazar.

VIENT DE PARAITRE :

Le B. Nicolas de Flüe

PAR

A. Codaghengo

Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Monseigneur COLLIARD évêque de Lausanne et Genève

Un beau volume in-8-écu, imprimé sur papier de luxe avec nombreuses illustrations hors texte sur papier coulé.

Prix : 2 fr. ; franco, 2 fr. 15

Remise par quantités.

En vente aux Librairies Saint-Paul, 130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38, Fribourg.

2 jolis pianos à queue

presque neufs, A VENDRE

WINKELMANN, noir, moderne 1600 fr.

STEINWAY » » 2700 »

— Garantie 5 ans —

AU MAGASIN

FRETISCH Frères, à Vevvey

Pour la désinfection après maladie, rien n'égale le **Lysoform**. Ne tachant pas et n'étant pas caustique, son emploi est facile et sans danger pour la désinfection du linge, des locaux, ustensiles, W.-C., etc. Vu les nombreuses contrefaçons, prière d'exiger la marque de fabrique : Le Lysoform est en vente dans toutes les pharmacies. 1533

Gros: Société Suisse d'antiseptie Lysoform, Lausanne.

A VENDRE

à l'Institut de Saint-Nicolas, à Drogneins, 60 à 70 kg. de miel de première qualité.

S'adresser à la Direction de l'Institut. P 4330 F 4275

Grin de cheval

coupé, de la queue, acheté aux plus hauts prix veuve Mayer-Breider, fabr. de brosses, rue de Lausanne, 78, Fribourg.

ON DEMANDE

à louer ou à acheter

quantité de domaines, maisons de commerce, hôtels et restaurants. S'adresser à l'Agence Immobilière et commerciale Fribourgeoise S. A., Fribourg. Brasserie Gotthard. Téléphone 4.33.

On demande à louer

un pré ou un Jardin d'environ 1000 m², près de la ville.

Offres à Charles SENN, 26, Boulevard de Pérolles, 26, Fribourg. 4286

PHOTO

à vendre, avec 30 % de rabais, un appareil 9x12. **ZEISS-PROTAR** pour plaques et films et, à très bon compte, un fond d'atelier de pose, neuf, modèle riche, chez

L. DALER & C^e

Opticiens

Vis-à-vis de l'Hôtel Terminus

Tous articles pour la photographie. H 3796 F 4219

AVIS

Le soussigné à l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il continue sous la nouvelle raison

Albert BLANC

Chauffages centraux et ventilations

le commerce de l'ancienne maison

BLANC, MICHAUD & Cie

et qu'il reprend à son compte les marchés et les engagements, soit l'actif et le passif de cette ancienne société.

Il informe l'honorable clientèle qu'il répond personnellement des garanties données pour les installations déjà exécutées par ladite maison.

Se recommande.

Albert BLANC, technicien.

Place de la Gare, 3.

Domaines à vendre

Dans la Singine :

Domaine de 40 poses, dont 10 en forêts. Maison d'habitation en bon état avec 6 chambres et cuisine. 2 granges dont une à pont, 2 écuries, fosse à purin avec vanne. Eau à l'écurie et à la cuisine, fontaine devant la maison, grenier, four à pain. Quantité d'arbres fruitiers en plein rapport. Prix : 58,000 fr. N° 322.

Domaine de 9 1/2 poses. Maison d'habitation de 6 chambres, petit magasin d'épicerie de bon rapport. Grange à pont, 2 écuries, fosse à purin. Prix : 24,000 fr. N° 235.

Domaine de 22 1/4 poses, en plein soleil, dont 6 poses en forêts. Grange à pont, double maison, formant 2 logements de 4 chambres chacun, cuisine, cave, 2 écuries, sur la route cantonale. Eau de source, électricité partout, arbres fruitiers, à proximité de l'église et de l'école. Prix : 42,000 fr. N° 214.

Domaine de 12 poses en un mas, dont 1 1/2 pose en forêt. Maison d'habitation de 4 chambres, cuisine avec four, cave, grange avec grand bûcher, écurie double, fosse à purin, eau de source. Jardin, beaucoup d'arbres fruitiers. Prix : 15,000 fr. N° 349.

Domaine de 14 poses en un mas. Habitation de 2 chambres, cuisine, cave, 2 écuries en ciment, fosse à purin, abreuvoir. Eau de source, arbres fruitiers. Prix : 32,000 fr. N° 318.

Dans le Jura :

Domaine de 196 poses, dont 90 poses en forêts, en partie exploitable. Maison d'habitation de 4 chambres, cuisine, grange, écurie, 2 fosses à purin avec pompe, eau de source, cave, arbres fruitiers. Rapport important en fourrages et cultures. N° 345.

Forge. — A vendre, sur la ligne Fribourg-Morat, forge avec atelier de charbon, écurie à porcs, four, hangar pour bois. Environ 1 pose en bois. Bâtiment construit en briques, avec 2 étages de 3 appartements. Luminère électrique, bonne fontaine. Dans le bâtiment se trouve le bureau des Postes. N° 312.

Moulin. — A vendre, près Siviriez, moulin de construction solide, avec turbine hydraulique et moteur électrique. Environ 8 à 10 poses éventuellement de terrain, avec grange et écurie. Seul dans la contrée. N° 112.

S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale Fribourgeoise, S. A., à Fribourg, café Gotthard. Tél. 4.33.

ON DEMANDE

une fille de confiance pour aider au ménage et servir un café. Entrée à volonté.

Adresser les offres sous O. H., poste restante, Romont.

MAISON LEMANIA

Préparation rapide, approfondie

BACCALURÉATS

Spécialité

D^r H. GANQUILLET

Dentiste américain

Consultations à PAYERNE, tous les jeudis de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

Maison DELAURESS, photographes (vis-à-vis de la Gare). Extractions sans douleur.

C.-T. BROILLET

Médecin - Chirurgien - Dentiste

absent

Jusqu'au 25 septembre

POSTICHES D'ART

Modèles chics depuis Fr. 25.—

Aug. Bernard

13, Av. Ruchonnet LAUSANNE

Catalogue franco

A vendre une JUMENT

race Franche-Montagne, âgée de 10 ans, ou à échanger contre du bétail. 4270-1100

S'adr. sous chiffres P 4335 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

une bonne fille

parlant un peu l'allemand et connaissant les travaux de la cuisine et du ménage.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Kutzer, négl., Engelberg, Obw.

ON DEMANDE

une domestique sachant faire la cuisine, très honnête, pour ménage soigné (deux personnes).

S'adres. sous chiffres P 4343 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

ménage catholique

pour garder et tenir propriété. Mari jardinier, connaissant parfaitement les trois branches; femme ordonnée. Très sérieuses références exigées.

S'ad. sous chiffres P 4349 F à « Publicitas » S. A., Fribourg. 4288

Bon charretier-cocher

de toute confiance est demandé chez Jos. Remy, voiturier, Buile.

A la même adresse, on demande à acheter

UN CHEVAL

de toute confiance.

PERDU

Dimanche, 10 sept., entre Chevilles et Planfayon, 1 canne, jaune-brun, avec ciselure argent. L'envoyer contre récompense à M. Henri Miéville, rue Pépinet, 4, à Lausanne.

JEUNE FILLE

est demandée par maison de la place pour aider au bureau.

S'adresser par écrit, sous chiffres P 4352 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4289

Famille catholique d'agriculteurs, étant bien au courant de l'agriculture et de l'élevage, demande, pour épouser à convenir, la gerance ou l'exploitation d'un

DOMAINE

Références et certificats à disposition.

Adresser offres sous chiffres P 6359 J à Publicitas S. A., St Imier. 4161

Schæffer frères

Fribourg, Varis, 29

Chauffage central

Installations sanitaires

Malgré la hausse de 75 % qu'ont subi tous mes articles, je continue à vendre, grâce à mon grand stock, aux prix catalogués sans majoration, jusqu'à fin septembre 1916.

Que chacun profite de cette occasion unique, vu que mes prix et la qualité de mes marchandises sont absolument sans concurrence.

G. Wolter-Mœri, Fabrique La Chaux-de-Fonds

Envoi contre remboursement avec bulletin de garantie de 3-5 ans.

Toute marchandise ne convenant pas est échangée sans difficulté.

Choix en montres, chaînes et bijouterie sur demande.

Grand catalogue de luxe pour montres, chaînes, bijouterie, réveils et régulateurs

GRATIS ET FRANCO

Montres pour hommes

N° 201. — Remontoir ancre, boîte solide, métal blanc ou acier oxydé. Première qualité Fr. 5.50

N° 207. — Remontoir ancre, boîte solide, métal blanc ou acier oxydé. Qual. supérieure (avec sec.). Fr. 7.50

N° 107. — Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal blanc. 1^{er} qual. Fr. 17.50 11^{es} qual. Fr. 15.—

N° 209. — Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis. 1^{er} qual. Fr. 17.50

N° 115. — Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, extra forte, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis. Fr. 20.—

N° 217. — Remontoir ancre, boîte argent galvanée ou blanc, cuv. argent, très bon mouv. ancre, 15 rubis, cadran avec chiffres arabes ou romains. 1^{er} qual. Fr. 25.—

Montres pour dames

N° 203. — Remontoir cylindre, boîte métal blanc ou acier oxydé. 1^{er} qual. Fr. 10.50 11^{es} qual. Fr. 6.50

N° 215. — Remontoir cylindre, boîte argent gal., cuv. argent, très bon mouv. 8 rubis. Fr. 15.50

N° 214. — Remontoir cylindre, argent gal., extra forte, cuv. argent, mouvement 1^{er} qualité, 10 rubis. Fr. 17.50

N° 212. — Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, cuv. argent, très bon mouvement, 10 rubis. Fr. 20.—

N° 315. — Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, extra forte, gravée riche, avec incrust. or, cuv. argent, mouvement soigné. Fr. 25.—

N° 290. — Jolie Pendulette en bois sculpté, hauteur 17 cm., bon mouvement. Fr. 1.95

N° 508. — Haut. 20 cm., sculpture soignée. Fr. 2.95

N° 511. — Coucou, hauteur 42 cm., belle sculpture. Fr. 12.50

N° 212. — Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, cuv. argent, très bon mouvement, 10 rubis. Fr. 20.—

N° 512. — Coucou, hauteur 39 cm., riche sculpture, mouvement massif, chante les heures et les demies. Fr. 15.—

N° 601. — Régulateur suisse, haut. 1 m. 10, larg. 39 cm., en noyer mat, avec parties polies et glaces latérales ornementées, mouvement ressort, marche 15 jours, avec sonnerie cathédrale, construction B. très élégante. Fr. 32.50

N° 635. — Régulateur suisse, même modèle, haut. 90 cm., larg. 36 cm. Fr. 23.50

N° 500. — Régulateur, haut. 80 cm. Cabinet en noyer mat, avec parties polies et glaces latérales, mouvement ressort, marchant 15 jours, superbe sonnerie. Fr. 15.90

Les régulateurs sont accompagnés d'une garantie écrite pour 5 ans.

Tissus Nouveauté d'Automne et d'Hiver

BONNARD FRÈRES

(Maison suisse fondée en 1839) LAUSANNE

Le plus grand assortiment

DE

TISSUS EN TOUS GENRES

POUR

Robes. Costumes. Manteaux.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Plusieurs monuments, marbre noir et blanc sont à vendre, à prix très modérés, chez

M. MONTI, marbrier, Fribourg, rue de Morat

Les 13 et 14 sept., Hôtel-Terminus, Fribourg

EXPOSITION

de Modèles de Paris

DERNIÈRES CRÉATIONS

DE LA

SAISON D'HIVER

Robes - Manteaux - Blouses

LINGERIE FINE

Maison VASSALLI - Maison J. SERVETTAZ

GENÈVE

MISES D'IMMEUBLES

Pour cause de décès, les enfants de feu Lucien Glaser exposent en vente, en mises publiques, les immeubles qu'ils possèdent à Belfaux, comprenant habitation, grange, écurie, mécanisme à battre la graine et le trié, avec concasseur et pilon d'os, plus 8 poses environ de terrain.

Les mises auront lieu à l'Herbergement des XIII Cantons, à Belfaux, lundi 25 septembre, à 2 heures du jour.

Pour les exposants : J. Emery, notaire.

A LOUER

emplacement de 1^{er} ordre pour un kiosque, avenue de la Gare (à côté du magasin de M. Neuhaus). 3812

S'adresser sous P. 4311 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER

domaine de trente poses. S'adresser à la Banque Commerciale et Agricole, Fribourg. P 4159 F 4107-1036